

# DEPARTEMENT DE L'YONNE

Communauté de  
Communes du Jovinien

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil Communautaire

Séance du 9 février 2009



CONVOCATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 3 FEVRIER 2009  
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 18  
FEVRIER 2008  
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le neuf février deux mille neuf à vingt huit dans la salle polyvalente de Looze sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Manuelle MOINE, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

**ETAIENT EXCUSES :**

Madame Françoise RAISON, représentée par Madame Raymonde ALLOUIS  
Madame Agnès BLANCARD, représentée par Monsieur Laurent MEUNIER  
Monsieur Maâmar TALBI, représenté par Monsieur Yves BONNET  
Madame Pascale DAVID-SAUZEA

**ABSENTE :**

Madame Gaëlle LASSUCE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Jean-François RAVSELJ.

\*\*\*

**OBJET :** Validation des propositions d'optimisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés. (N°4)

N°4/2009

**OBJET** : Validation des propositions d'optimisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

**CONSIDERANT** que l'organisme de soutien à la collecte sélective ADELPHE a mis à la disposition de la communauté de communes un logiciel de calcul des coûts de gestion des déchets.

**CONSIDERANT** que le remplissage de ce logiciel, accompagné d'un rapport sur la connaissance des coûts permettra à la Communauté de Communes de bénéficier d'une subvention de 6 500 €.

**CONSIDERANT** que la Commission Environnement lors de sa réunion du vendredi 6 février 2009 a validé les conclusions du rapport, qui sont les suivantes :

*Il est constaté que les performances de la collecte sélective en apport volontaire sur le territoire concerné sont en hausse faible, mais constante d'une année sur l'autre. Toutefois, il apparaît qu'une partie importante du gisement d'emballages recyclables n'est pas capté par ce service.*

*Les raisons de cette « évasion » du gisement sont notamment l'insuffisance de conteneurs. Un ratio plus proche d'un conteneur pour 400 habitants permettrait d'offrir de meilleures conditions de tri pour les usagers et d'augmenter les tonnages collectés.*

*Si l'acquisition de colonnes supplémentaires n'est pas réalisée, un projet de passage en porte à porte aurait pour but de fournir un service plus équilibré à la population, notamment pour celle de la Vieille Ville de Joigny.*

*Les délais d'intervention des prestataires ne permettent pas tout le temps de disposer de conteneurs vides, ce qui entraîne des dépôts de déchets recyclables au pied des colonnes et par extension la création de dépotoirs, où l'on trouve des ordures ménagères, des encombrants, des D3E et des DMS.*

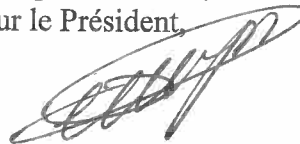
*Enfin l'absence de communication et d'un agent chargé à plein temps de superviser le déclenchement des collectes, ainsi que d'intervenir sur les publics cibles, explique la mobilisation partielle des habitants de la CCJ en faveur du tri.*

*Le passage en collecte en PAP contribuerait à réduire une partie des contraintes et nuisances rencontrées aujourd'hui : conteneurs qui débordent, dépôts sauvages, incendies de colonnes... Il permettrait aussi d'individualiser la relation avec l'utilisateur sur ses gestes de tri et le respect des consignes.*

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité.**

**VALIDE** les conclusions de l'étude de connaissance des coûts.

Pour copie conforme,  
Pour le Président,



La première vice-présidente déléguée

